

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

Le 23 février 2024, sur convocation régulière du Maire en date du 20 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Éric LEONARD (donne pouvoir à William SCHWOB), Agnès BAS (donne pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Bernadette THOMAS (donne pouvoir à Marie-Agnès GUEZET).

Rkia IDRISSE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 26/01/2024.

1-Rapport d'activités Médiathèque 2023

La nouvelle bibliothécaire, Mme Julie Chavanton a pris ses fonctions le 28 octobre 2023 sur un temps plein de 35 heures par semaine.

L'équipe est composée de 9 bénévoles.

Depuis le 15 novembre 2023, la Médiathèque est ouverte au public 16h00 par semaine sur les horaires suivants :

- Mercredi: 10h00-12h00 / 15h00-18h30
- Jeudi: 08h30-12h00
- Vendredi : 15h00-18h30
- Samedi : 08h30-12h00

A partir de janvier 2024, l'accueil des classes du groupe scolaire est maintenu sur le jeudi après-midi.

La Médiathèque compte 400 inscrits au 31/12/2023.

Des animations et des actions ont été mises en place durant l'année 2023, telle que l'Heure des Histoires pour les enfants, le prix Inter-Bib en partenariat avec la médiathèque de Pirey, le prix France-Québec ou encore la soirée théâtre, qui a eu lieu le 24 novembre, en collaboration avec le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté.

Ces actions continueront sur l'année 2024.

2-Travaux forestiers 2024

Les travaux sylvicoles de cette année seront situés dans la forêt du Chanois sur les parcelles 20 et 28 pour un montant de 2 028.09€ HT.

Des travaux de maintenance sont prévus autour des parcelles boisées de la forêt pour un montant de 9 345.44€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux.

3- Tirage au sort du jury d'assises pour 2025

Dans chaque commune dont la population est supérieure à 1 300 habitants, le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique.

Pour Pouilley les Vignes, le nombre de jurés est de deux et il faut tirer au sort six noms.

Les noms tirés au sort sont les suivants :

- M.BART Charles Fernand Léon, 22 rue le Coteau
- M.VUILLERMOZ Jean-Pierre, 34 rue de la Perrouse
- Mme GUILLAUME Monique Micheline, 2 rue de la Perrouse
- Mme BERTIN Marie-Hélène, 5 rue Zola, Grosse Aige
- Mme MOREL Bénédicte Christiane Michèle, 16 rue de Lausanne
- M. DA SILVA GOMEZ Noa Alexandre ,8-10 rue d'Emagny.

La liste des jurés sera communiquée par la commission présidée par le premier président de la cour d'appel.

4-Demandes France Domaine estimations terrains

- Vente de terrains sur la Grosse Aige :

Monsieur RAGOT Pascal propose à la Commune d'acheter deux parcelles situées à la Grosse Aige près de l'aire de jeux : ce sont les parcelles AE 120C et AE 179B. Après discussion, le Conseil Municipal demande au Maire de consulter France Domaine pour l'estimation de ces deux parcelles.

- Vente terrain « antenne téléphonique » :

La Société On Tower France propriétaire de l'antenne téléphonique située sur une parcelle communale située à la Grosse Aige route de Serre les Sapins propose de racheter une partie du terrain sur une surface de 60m² pour la somme de 65 000€ net vendeur, honoraires du géomètre et du notaire à leur charge.

Cette société verse jusqu'à maintenant une location de 5 700€ / an.

Après discussion et comme l'exige la loi, le Conseil Municipal demande au Maire de consulter France Domaine pour la vente de 60 m² de terrain communal.

5-Taxe d'aménagement : Avis de la Commune suite au jugement du Tribunal Administratif de Besançon.

La Commune de Miserey-Salines a contesté auprès du Tribunal Administratif la délibération prise par GBM le 21 novembre 2021 sur les modalités de reversement de la taxe d'aménagement aux communes.

- 70% sont reversés aux communes
- 30% restent à GBM.

Cette répartition s'appliquera à compter du 01 janvier 2022 et prendra aussi en compte les permis signés avant cette date mais dont la totalité des versements n'a pas encore été touchés par la collectivité.

Au regard du jugement du tribunal administratif du 01 février 2024 et de la décision de GBM de faire appel, la Commune opte pour le non reversement, jusqu'à la date de jugement en appel, de la part de 30% de la taxe d'aménagement encaissée en 2022-2023 au titre d'autorisations d'urbanisme délivrées antérieurement au 1^{er} janvier 2022.

GBM assumera le portage de la provision pour risques et charges.

6-Mise à jour des tarifs pour le cimetière

De nouveaux tarifs pour les concessions de terrains, les colombariums et les caves-urnes sont proposés à partir du 24 février 2024.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

7-Questions diverses

Trésorerie :

L'isolation par l'extérieur est maintenant terminée.

Les travaux d'aménagements intérieurs vont commencer.

Aménagements de sécurité rue de Miserey :

Une réunion publique a eu lieu le 20 février 2024 avec les riverains de la rue en présence du service « voiries » de GBM.

Après discussions, il a été décidé de créer, pour une phase de tests, une écluse avec des plots provisoires pour casser la vitesse et de mettre en place un STOP au niveau de la rue des pêcheurs.

Chauffage de la mairie :

La Commune a lancé un appel d'offres pour le changement de la chaudière et l'isolation du plancher du premier étage.

La commission d'appels d'offres, après étude détaillée des offres, a choisi la société EIMI : montant du marché 48 000 € / HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.